

Compte rendu de séance Séance du 17 Octobre 2018

L'an 2018 et le 17 Octobre à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de SERRA Jean-Pierre, Maire

Présents : M. SERRA Jean-Pierre, Maire, Mmes : JOBSON Myriam, LAFILLE Isabelle, ODILLE Claudie, MM : BOLZANI Christian, BOLZANI Sébastien, DUNY Olivier, NOBLE Gérald, TREMBLOT DE LA CROIX Victor, VIARDET Joël

Excusée : Mme Carole LEBON

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

Date de la convocation : 10/10/2018

Date d'affichage : 10/10/2018

A été nommé(e) secrétaire : M. Victor TREMBLOT DE LA CROIX

Le dernier compte rendu a été approuvé à l'unanimité.

Avant de démarrer la séance, Monsieur Le Maire demande aux Conseillers Municipaux si ces derniers l'autorisent à ajouter trois délibérations à l'ordre du jour :

- Décision modificative,
- Modification des statuts de la CCBC
- Coupe de bois assiette 2019.

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte d'ajouter ces trois points à l'ordre du jour.

1) LE PTIT LOUP

Poursuite du projet, Madame Claudie ODILLE se charge de l'élaboration du Ptit Loup et demande à l'ensemble des conseillers de l'aider dans sa tâche.

2) TRANSFERT DE COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT

Dans un proche avenir la compétence Eau et Assainissement est vouée à être transférée à la Communauté de Communes du Barséquanais en Champagne. Après délibération le Conseil Municipal vote contre à l'unanimité.

3) RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE L ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur Le Maire informe les Conseillers Municipaux que le contrat d'adjoint technique territorial de Madame Sabrina COUCHOT arrive à son terme le 31 Octobre 2018 et qu'il est nécessaire de le reconduire à raison de 5 heures hebdomadaires pour l'entretien des locaux de la commune. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la reconduction du contrat de Madame Sabrina COUCHOT.

4) TELETHON

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier de l'AFMTéléthon qui fait l'objet d'une demande de subvention.

La commune organisant déjà des activités pour le Téléthon, le Conseil Municipal refuse à l'unanimité le versement d'une subvention à l'AFM.

5) QUESTIONS DIVERSES

- Terrain communal :

Suite à un remaniement du plan cadastral de la commune de SAINT PARRES LES VAUDES, Monsieur Le Maire informe les Conseillers Municipaux que la commune est propriétaire d'une parcelle de 5300 m2 sur le territoire de la commune de SAINT PARRES LES VAUDES.

Cette parcelle est utilisée de bonne foi par une entreprise. Après avis de la municipalité de SAINT PARRES LES VAUDES, une demande sera faite à l'entreprise pour envisager une location ou une vente.

- La route des Anciennes Tanneries menant à la D671 sera fermée le 27 Novembre 2018 de 9h00 à 16h00 à hauteur du passage à niveau pour l'installation de barrières.

- Repas des Aînés

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de convier les agents communaux aux repas de nos aînés.

- Idées d'animations dans le village, une demande sera faite à Monsieur Philippe CHAMEROY pour l'animation de la Fête des Lumières autour de Noël.

- La commune se chargera du nettoyage des débris laissés sous le pont de Chappes.

-La commune prévoit le nettoyage des abords de la Voie Creuse.

- Goûter des Aînés

Le goûter des Aînés reprendra à la salle Saint-Jean le 17 Novembre 2018.

- Le Logement de la Mairie :

La réfection complète du logement de la Mairie coûterait trop cher compte tenu des autres dépenses à engager (voirie, clocher de l'Eglise).

Prévoir quelques travaux pour le haut du logement pour aménager une salle plus grande que la salle Saint-Jean pour la gymnastique (à suivre).

- Monsieur NICOLAS souhaiterait installer une grille devant le chemin communal entre lui et Monsieur VIGNE. Le souci est que cet endroit est une prise d'eau en cas d'incendie. (à suivre).

Le renforcement de la berge sur ce chemin est souhaitable, une demande sera formulée au GEMAPI.

Ajouter à l'ordre du jour :

1) DECISION MODIFICATIVE

Monsieur Le Maire informe les Conseillers Municipaux que le FPIC (Fonds de Péréquation ressources Intercommunales et Communales) a subi une forte augmentation et que de ce fait il est indispensable d'augmenter les fonds sur le compte 739223.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité la décision modificative suivante :

Compte 61521 : - 884,00 €

Compte 739223 : + 884,00 €.

2) MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCBC

Une modification des statuts de la CCBC est nécessaire pour l'installation d'une station services à ESSOYES.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette modification.

3) COUPE DE BOIS ASSIETTE 2019

En 2019, l'état d'assiette concernera la parcelle 3.2, la délivrance se fera sur pied, les délais d'exploitation, façonnage des bois délivrés au 15/04/2019 et 15/09/2019 pour la vidange.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Séance levée à : 21:02

En mairie, le 07/11/2018

Le Maire

Jean-Pierre SERRA

